

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 14 AVRIL 2025 À 19 h 00 SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD**

**Sont présents à la séance, les conseillères et conseillers :**

**Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville**

**Messieurs : Nelson Fournier et Thierry Ratté**

**Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.**

**1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution no : 2025-097**

**Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents :**

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point affaires nouvelles demeure ouvert

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 11 mars et du 7 avril 2025
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Correspondance
  
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 Acceptation des déboursés de mars 2025 au montant de 170 622,77 \$
  - 6.2 Acceptation de la liste suggérée de paiements au montant 55 191,62 \$
  - 6.3 Achat d'une déchiqueteuse
  - 6.4 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 2025-02 concernant la tarification du service d'inspection télévisée par caméra
  - 6.5 Renouvellement de l'adhésion 2025-2026 à Tourisme Gaspésie
  - 6.6 Soumission pour remplacement de panneaux électriques
  
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  
- 8. TRANSPORT**
  - 8.1 Convention d'aide financière – programme de soutien au transport adapté (PSTA) Volet 1 – régulier 2025-2027
  - 8.2 Renouvellement du contrat d'entretien hivernal de la G-103 pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 & 2027-2028
  
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 Achat de couverts pour les conteneurs
  - 9.2 Achat d'une caméra pour l'inspection télévisée d'égout
  - 9.3 Achat d'une panne à l'huile pour le camion à vidanges
  - 9.4 Propositions d'actions – plan d'action 2024-2034 du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)
  
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**10.1** Requête d'opération cadastrale numéro 1409465 présentée par monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre pour monsieur Arthur Fournier

**10.2** Demande au ministère de relancer le programme RénoRégion

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**12. RECONNAISSANCE DU MILIEU**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 MARS ET DU 7 AVRIL 2025  
Résolution no : 2025-098**

**Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

D'approuver les procès-verbaux du 11 mars et du 7 avril 2025 tels que formulés par la greffière-trésorière.

**4- RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Monsieur le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois et informe qu'ils feront abstraction des réunions de travail et ordinaire du conseil municipal. Le rapport de chacun des conseillers et de monsieur le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

**5- CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire fait la lecture des correspondances reçues et émises.

**6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE MARS 2025 AU MONTANT DE 170 622,77 \$  
Résolution no : 2025-099**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2025 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE les déboursés de mars 2025 au montant de 170 622,77 \$ soient acceptés.

**6.2 ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 55 191,62 \$  
Résolution no : 2025-100**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 14 avril 2025 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 55 191,62 \$ et que la greffière-trésorière procède aux paiements.

**6.3 ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE**  
**Résolution no : 2025-101**

CONSIDÉRANT QUE la déchiqueteuse actuelle ne correspond pas à nos besoins, entre-autres lors de la mise à jour annuelle des archives et de la destruction des dossiers citoyens numérisés ;

CONSIDÉRANT QUE la marque Fellowes propose le modèle H-2608 au coût de 1 925 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QU'une dépense avait été prévue au budget pour un poste informatique qui ne sera finalement pas nécessaire ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE l'achat d'une nouvelle déchiqueteuse Fellowes, modèle H-2608 au coût de 1 925 \$ plus taxes soit approuvée.

**6.4 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02 CONCERNANT LA TARIFICATION DU SERVICE D'INSPECTION TÉLÉVISÉE PAR CAMÉRA**  
**Résolution no : 2025-102**

Je, soussigné, Nelson Fournier, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2025-02 concernant la tarification du service d'inspection télévisée par caméra.

Un projet de règlement numéro 2025-02 est déposé et présenté par monsieur le maire.

**6.5 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2025-2026 À TOURISME GASPÉSIE**  
**Résolution no : 2025-103**

CONSIDÉRANT la visibilité dont bénéficie la municipalité avec l'adhésion à Tourisme Gaspésie ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la municipalité renouvelle son adhésion à Tourisme Gaspésie pour 2025-2026 établit à :

- Adhésion de base – Municipalité 335,00 \$ ;
- Per capita à 0,20 \$ pour 1 070 contribuables, soit 214,00 \$;
- Adhésion de base – Bureau d'information touristique 160,00 \$ ;

Pour un total de 815,17 \$ taxes incluses.

**6.6 SOUSSION POUR REMPLACEMENT DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES**  
**Résolution no : 2025-104**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a réalisé une inspection de tous les bâtiments couverts par la police d'assurance générale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les correctifs suivants sont demandés au rapport d'inspection :

- Remplacer le panneau électrique à la caserne car ce type de panneau contient des disjoncteurs qui pourraient ne pas se déclencher, augmentant ainsi le risque d'incendie ;
- Remplacer le panneau électrique à l'Espace Esdras-Minville car ce type de panneau contient des disjoncteurs qui pourraient ne pas se déclencher, augmentant ainsi le risque d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Ohméga 5 090,00 \$ plus taxes
- M-A Côté électricien 4 983,25 \$ plus taxes

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la soumission de M-A Côté électricien soit retenue et que les travaux soient exécutés le plus rapidement possible.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **8. TRANSPORT**

### **8.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 1 – RÉGULIER 2025-2027** **Résolution no : 2025-105**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée bénéficie d'une aide financière au Programme de soutien au transport adapté (PSTA) volet 1 régulier pour les années 2025-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable est requise pour bénéficier de cette aide financière ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le maire, monsieur Noël Richard et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Ghislaine Bouthillette soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Grande-Vallée, la convention d'aide financière ainsi que tout document nécessaire à l'admissibilité du programme de soutien au transport adapté (PSTA) – Volet 1.

### **8.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DE LA G-103 POUR LES SAISONS 2025-2026, 2026-2027 & 2027-2028** **Résolution no : 2025-106**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2025-2026, ainsi que les années 2026-2027 & 2027-2028 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites;

CONSIDÉRANT QU'UNE correspondance datée du 14 avril 2025 du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) établit à 168 300 \$ (cent

soixante-huit mille trois cents dollars) le prix global forfaitaire pour la saison 2025-2026 et les suivantes;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le conseil municipal de la municipalité de Grande-Vallée accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6307-25-4555 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du Ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2025-2026, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2026-2027 et 2027-2028.

QUE Le conseil désigne Madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 ACHAT DE COUVERTS POUR LES CONTENEURS Résolution no : 2025-107**

CONSIDÉRANT QUE certains couverts de conteneurs sont endommagés et ont besoin d'être remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour 1 couvert pour un conteneur de 4 verges et 1 conteneur de 6 verges s'établit respectivement à 155 \$ et 170 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le besoin est évalué à 4 couverts pour chaque type de conteneur avec un coût total de 1 494,68 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2007-05-01 prévoit que chaque propriétaire assume le remplacement et l'entretien de leur bac ou conteneur;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs de recyclage pleins sont déplacés régulièrement dans la cour du garage pour les remplacer par des conteneurs vides et qu'il est actuellement difficile d'attribuer les conteneurs aux commerces spécifiques;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la municipalité procède à l'achat de 4 couverts pour les conteneurs de 4 verges et 4 couverts pour les conteneurs de 6 verges au coût de 1 494,68 \$ taxes incluses ;

QU'avant de remplacer les couverts des conteneurs de vidanges, les commerçant soient informés qu'une facture leur sera émise ;

QUE les conteneurs des commerces qui sont remplacés soient identifiés, que les couverts soient remplacés et que les commerçant soient informés que les prochains couverts leur seront facturés.

### **9.2 ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE D'ÉGOUT Résolution no : 2025-108**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se procurer un système de caméra pour l'inspection télévisée du réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Stelem - Modèle P542 13 855 \$ plus taxes
- Stelem - Modèle Hathorn H-12 13 225 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE les deux modèles disposent des mêmes caractéristiques;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la soumission de Stelem pour l'achat d'une caméra modèle Hathorn H-12 servant à l'inspection télévisée du réseau d'égout au coût de 13 225 \$ plus taxes soit approuvée.

### **9.3 ACHAT D'UNE PANNE À L'HUILE POUR LE CAMION À VIDANGES** **Résolution no : 2025-109**

CONSIDÉRANT QUE la panne à l'huile sur le camion à vidanges a été endommagée lors du transbordement au LET de Gaspé;

CONSIDÉRANT la soumission de Peterbilt pour une panne à l'huile au coût de 1 516,30 \$ taxes incluses;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la soumission de Peterbilt pour une panne à l'huile au coût de 1 516,30 \$ taxes incluses soit approuvée.

### **9.4 PROPOSITIONS D' ACTIONS – PLAN D' ACTION 2024-2034 DU CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG)** **Résolution no : 2025-110**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) a présenté au maire et à la directrice générale *son plan de mise en œuvre du Plan directeur de l'eau 2024-2034 et contributions municipales au plan d'action* et que ce document a été soumis à l'attention du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UN plan d'action pour la municipalité de Grande-Vallée a été proposé et que le conseil municipal s'en juge satisfait ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la municipalité confirme l'adoption du plan d'action proposé par le CENG dans le cadre de la mise en œuvre de leur Plan directeur de l'eau 2024-2034.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 REQUÊTE D'OPÉRATION CADASTRALE NUMÉRO 1409465 PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR GÉRARD JONCAS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR MONSIEUR ARTHUR FOURNIER** **Résolution no : 2025-111**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre a soumis un projet de lotissement pour le lot 5 968 165 pour le remplacement d'un lot par 2, dont le requérant est monsieur Arthur Fournier ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joncas précise que « *ce remplacement a été fait dans le but de permettre à m. Fournier de donner un emplacement " non-construisible" à sa sœur. La profondeur du lot n'a donc que 30,48 mètres au lieu du 60 mètres qui est la norme de profondeur requise par votre règlement de zonage dans le cas d'un projet de construction d'un chalet en terrain non desservi. Puisque le terrain donné, selon l'information reçu de m. Fournier n'a pas pour but de construire de bâtiment, ce projet de remplacement demeure acceptable* »;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre parcellaire numéro 1409465 est conforme au règlement de lotissement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de morcellement vise à permettre le remplacement du lot 5 968 165 par les lots 6 680 174 et 6 680 175 ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le plan projet d'opération cadastral numéro 1409465 pour le lot 5 968 165, préparé par monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre sous sa minute 6846, soit accepté tel que présenté ;

QU'UN permis de lotissement soit émis conformément au plan de cadastre parcellaire numéro 1409465.

**10.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DE RELANCER LE PROGRAMME RÉNORÉGION**  
**Résolution no : 2025-112**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

**DE DEMANDER** au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Notre député à l'Assemblée nationale M. Stéphane Ste-Croix
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**12- RECONNAISSANCE DU MILIEU**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens présents à soumettre leur question

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**14.1 INVITATION AU 28<sup>e</sup> PRIX EXCÉLAN LOISIR ET SPORT  
Résolution no : 2025-0113**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grande-Vallée a été désignée par la MRC de La Côte-de-Gaspé pour être honorée lors de la soirée des 28<sup>e</sup> Prix Excélan loisir et sport organisée par l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui se tiendra samedi le 3 mai 2025 à Paspébiac ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nelson Fournier est le conseiller attribué aux dossiers sport et loisir et qu'il se montre intéressé à représenter la municipalité lors de cette soirée ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE monsieur Nelson Fournier représente la municipalité de Grande-Vallée lors de la soirée des 28<sup>e</sup> Prix Excélan loisir et sport qui se tiendra à Paspébiac ;

QUE les frais de déplacement, le coucher et le déjeuner de monsieur Fournier soient au frais de la municipalité de Grande-Vallée.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution no : 2025-114**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

**Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance ordinaire à 19 h 27

---

**Noël Richard**  
Maire

---

**Ghislaine Bouthillette**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**